

VILLE DE NANTES
DIRECTION GÉNÉRALE CULTURE ET ARTS DANS LA VILLE
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Marché de fournitures

**FOURNITURE DE LIVRES ET AUDIOLIVRES POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT
DE COMMANDE VILLE DE NANTES, CCAS, NANTES METROPOLE**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Procédure formalisée

**Procédure entièrement dématérialisée depuis <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>
(cf. Annexe au présent règlement de la consultation)**

La date limite de remise des offres est indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.)
L'offre devra comporter des échantillons (cf. art. 4.2)

ARTICLE 1 - Objet de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation porte sur l'acquisition et la livraison de livres et d'audiolivres destinés au prêt et à la consultation pour le compte du groupement de commande Ville de Nantes, CCAS de Nantes, Nantes Métropole.

Les livres ou audiolivres ont vocation à être prêtés au public ou à être consultés sur place par les personnels et les usagers.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

Il est conclu à prix unitaires avec application d'un rabais sur les prix des livres et des audiolivres existants sur le catalogue en ligne et exécuté au moyen de bons de commande.

Groupement de commandes :

Cet accord-cadre est lancé par un groupement de commandes composé de la Ville de Nantes, CCAS de Nantes et Nantes Métropole. Dans le présent accord-cadre, ce groupement de commandes est identifié comme étant la personne publique contractante, l'acheteur ou le pouvoir adjudicateur.

La Ville de Nantes est désignée coordonnateur de l'accord-cadre. A ce titre, elle est chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, elle pilote la procédure de passation, d'attribution, de signature et de notification, elle est responsable du suivi et engage juridiquement par ses décisions l'ensemble des membres du groupement.

Chacun des membres du groupement exécutera ensuite avec le titulaire retenu pour chacun des lots qu'il aura signé à hauteur de ses propres besoins (exécution opérationnelle et financière de l'accord-cadre).

1.2 - Mode de consultation

Procédure formalisée soumise aux articles R2161-2 et suivants du Code de la commande publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 9 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation du lot
1	Documentaires toutes classes, hors documentaires premiers âges
2	Documentation spécialisée
3	Guides et récits de voyages
4	Littérature générale et de genre pour adultes ET littérature en langues étrangères et langues de France
5	Mangas et comics pour adultes, adolescents et jeunesse
6	Bandes dessinées pour adultes, adolescents et jeunesse
7	Livres pour la jeunesse : romans adolescents et jeunesse, albums de fiction et documentaires y compris en langues étrangères et langues de France
8	Livres d'actualités et très réservés
9	Livres neufs avec équipement de couverture

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Néanmoins, un même soumissionnaire pourra se voir attribuer plusieurs lots.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

L'accord-cadre est dénué de tout minimum, mais est assorti, d'un montant maximum arrêté, pour toute la période contractuelle, comme suit : 2 504 000 € H.T.

Décomposition du seuil maximum par lots et par membres du groupement :

	Seuil maximum sur 4 ans € HT		
	Ville de Nantes	Nantes Métropole	CCAS
Lot 1	400 000 €	55 000 €	8 000 €
Lot 2	20 000 €	100 000 €	4 000 €
Lot 3	35 000 €	5 000 €	2 000 €
Lot 4	512 000 €	2 500 €	8 000 €
Lot 5	120 000 €	2 500 €	2 000 €
Lot 6	380 000 €	3 000 €	2 000 €
Lot 7	513 000 €	4 000 €	2 000 €
Lot 8	120 000 €	- €	2 000 €
Lot 9	200 000 €	- €	2 000 €
TOTAL	2 300 000 €	172 000 €	32 000 €

1.4 – Groupement d'entreprises

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. **Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.**

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

1.5 - Nomenclature

Famille – nomenclature achats interne	Pour l'ensemble des lots : BIF02 (Livres non scolaires et documents imprimés)
Code CPV	Pour l'ensemble des lots : 22000000-0 (Imprimés et produits connexes) 22110000-4 (Livres imprimés) 22113000-5 (Livres de bibliothèque) 22114000-2 (Dictionnaires, cartes, livres de musique et autres livres)

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Durée – Délais d'exécution

La durée de l'accord-cadre court à compter du 1^{er} janvier 2027, ou s'il n'était pas notifié avant cette date, à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2030.

Le délai d'exécution des prestations est fixé à l'acte d'engagement.

2.2 - Variantes facultatives et obligatoires

Les variantes facultatives (à l'initiative du candidat) ne sont pas acceptées.

Aucune Prestation technique alternative (P.T.A.) au sens de l'art. R2151-9 du Code de la commande publique - variante obligatoire n'est prévue.

2.3 - Prestation supplémentaire éventuelle

Aucune Prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E.) n'est prévue.

2.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **5 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 – Contenu du dossier de consultation (DCE)

Le DCE contient les pièces suivantes :

- X Le présent Règlement de consultation (R.C.) et son annexe « Dématérialisation »
- X Un Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes par lots
- X Le Cahier des clauses particulières (C.C.P.) commun à tous les lots
- X Le cadre de réponse technique pour chaque lot
- X Le cadre du bordereau des prix unitaires - détail estimatif, pour le lot 9

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

L'acheteur procède à **l'examen des offres avant celui des candidatures**, conformément à l'article R2161-4 du Code de la Commande Publique. Dès lors, l'acheteur ne procède à l'analyse de la candidature que du seul titulaire pressenti, cette vérification s'effectuant au plus tard avant l'attribution du marché.

En application de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique, si l'opérateur économique concerné ne satisfait pas aux conditions de participations fixées, ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou les explications demandées, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires.

4.1 - Contenu de la candidature électronique

Pièces à remettre au titre de la candidature (aucune signature n'est exigée à ce stade)
Renseignements relatifs à la situation juridique
Formulaire DC1* (Lettre de candidature) , que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement- (point d'attention sur la rubrique - « F1 – Exclusions de la procédure » - case à cocher le cas échéant)
Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat
Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles
Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles
Effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des 3 dernières années
Description des logiciels, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public
Références du candidat effectuées au cours des 3 dernières années : montant, date, nature des prestations/travaux réalisés et identité du client (privé ou public).

*disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus) sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R2143-13 et R2143-14 du Code de la Commande publique.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

4.2 - Contenu de l'offre électronique

Pièces à produire au titre de l'offre (Aucune signature n'est exigée à ce stade)
L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes , dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire DC4 (www.economie.gouv.fr) dûment renseigné
Pour le lot 9 uniquement : Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U) - Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.), dûment complété (il est précisé que le D.Q.E. est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que celle de permettre le jugement des offres) <i>Ce document sera impérativement déposé en format modifiable.</i>

Un mémoire technique au sein duquel le candidat précisera ou produira :

Pour les lots 1 à 8 :

- la présentation de son catalogue
- la méthodologie mise en œuvre en matière de conseil spécialisé et de veille sur l'édition
- son organisation en matière de gestion et de suivi de commande ainsi que le service après-vente
- la gestion et l'organisation des livraisons (délai, mode de livraison et suivi)
- Une note environnementale au sein duquel le candidat précisera les mesures mises en œuvre en matière de gestion environnementale :
 - réduction et recyclage des emballages
 - modalité de livraison respectueuse de l'environnement

Pour le lot 9 :

- la présentation de son catalogue et de la prestation technique mise en œuvre
- son organisation en matière de gestion et de suivi de commande ainsi que le service après-vente
- la gestion et l'organisation des livraisons (délai, mode de livraison et suivi)
- Une note environnementale au sein duquel le candidat précisera les mesures mises en œuvre en matière de gestion environnementale :
 - matériaux utilisés
 - réduction et recyclage des emballages
 - modalité de livraison respectueuse de l'environnement

Au lieu de remettre un mémoire technique, les candidats ont la possibilité de compléter le cadre de réponse technique fourni dans les pièces du DCE.

Si utilisation de ce document, il devra être déposé en format modifiable.

Au titre du seul lot 9, il est demandé la fourniture d'échantillons couverts :

Titre	Auteur	Éditeur	Date	Prix unitaire TTC	ISBN
Arsène Lagriffe : chat détective. Vol. 1. Arsène Lagriffe hors-la-loi	Gray, Jennifer	Pocket jeunesse	16/04/2026	7,10 €	978-2-266-35586-5
Le bisou arc-en-ciel	Kimiko (1963-....)	Ecole des loisirs	29/10/2025	11,50 €	978-2-211-35024-2
Les engins de chantier	Franco, Cathy	Fleurus	03/04/2026	15,95 €	978-2-215-19890-1
Minusculette au printemps	Kimiko (1963-....)	Ecole des loisirs	18/03/2026	12,00 €	978-2-211-35147-8

Ces échantillons doivent, impérativement, être transmis **avant la date limite de remise des offres** à l'adresse suivante :

**Ville de Nantes
DGCAV – Bibliothèque municipale
Médiathèque Jacques Demy
(service Dynamique des collections)
15 rue de l'Héronnière
BP46113
44041 Nantes Cedex 1**

La remise d'échantillons ne donnera pas lieu à indemnisation.

Remarque : seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Tout pli déposé sera considéré comme une offre.

ARTICLE 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Pour les lots 1 à 4 :

Critères	Coefficient
Valeur technique	80
- Pertinence du catalogue proposé par le candidat pour répondre au besoin de la Bibliothèque municipale	15
- Qualité du conseil spécialisé et de la veille sur l'édition proposé par le candidat	20
- Pertinence de la gestion et du suivi des commandes mis en œuvre par le candidat	20
- Qualité du service après-vente proposé par le candidat	15
- Pertinence de l'organisation et du suivi de la livraison mis en œuvre par le candidat, notamment le mode de livraison et les délais	10
Valeur environnementale Pertinence des mesures mises en œuvre pour la réduction et le recyclage des emballages ainsi que les mesures prises pour assurer la livraison des commandes tout en réduisant l'empreinte carbone	10
Valeur financière	10
- Sur la base du taux de rabais accordé sur le prix public pour les livres	5
- Sur la base du taux de rabais accordé sur le prix public pour les audiolivres	5

Pour les lots 5 à 8 :

Critères	Coefficient
Valeur technique	80
- Pertinence du catalogue proposé par le candidat pour répondre au besoin de la Bibliothèque municipale	15
- Qualité du conseil spécialisé et de la veille sur l'édition proposé par le candidat	20
- Pertinence de la gestion et du suivi des commandes mis en œuvre par le candidat	20
- Qualité du service après-vente proposé par le candidat	15
- Pertinence de l'organisation et du suivi de la livraison mis en œuvre par le candidat, notamment le mode de livraison et les délais	10
Valeur environnementale Pertinence des mesures mises en œuvre pour la réduction et le recyclage des emballages ainsi que les mesures prises pour assurer la livraison des commandes tout en réduisant l'empreinte carbone	10
Valeur financière	10
Sur la base du taux de rabais accordé sur le prix public pour les livres	10

Pour le lot 9

Critères	Coefficient
Valeur technique	55
- Pertinence du catalogue proposé par le candidat pour répondre au besoin de la Bibliothèque municipale et qualité de la prestation technique mise en œuvre sur la base des échantillons fournis	20
- Pertinence de la gestion et du suivi des commandes mis en œuvre par le candidat	10
- Qualité du service après-vente proposé par le candidat	15
- Pertinence de l'organisation et du suivi de la livraison mis en œuvre par le candidat, notamment le mode de livraison et les délais	10
Valeur environnementale Pertinence des mesures mises en œuvre pour la réduction et le recyclage des emballages ainsi que les mesures prises pour assurer la livraison des commandes tout en réduisant l'empreinte carbone	15
Valeur financière	30
- Sur la base du taux de rabais accordé sur le prix public pour les livres	10
- Sur la base du montant du détail quantitatif estimatif	20

Chaque critère et sous critère sera noté sur 5.

ARTICLE 6 - Documents à produire par l'attributaire

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R2143-6 et R2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminé en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L2141-7 à L 2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L. 3141-11 du Code de la commande publique, l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre impérativement leur demande écrite 10 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur : <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

Une réponse sera alors adressée depuis le profil acheteur au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt
contact.marches@nantesmetropole.fr